

L'ÉVOLUTION DES ENJEUX GEOPOLITIQUES FAVORISE-T-ELLE UNE HÉGEMONIE ALGÉRIENNE AU MAGHREB ?

Par

Salim CHENA*

L'Algérie est aujourd'hui l'acteur dominant du système régional maghrébin. Plus grand pays du Maghreb par son Produit Intérieur Brut (PIB) et sa superficie, l'Algérie est également le premier acheteur d'armes conventionnelles en Afrique sur la période allant de 2004 à 2008, suivi de loin par le Maroc et la Tunisie dont les ressources financières ne leur permettent pas de suivre la course à l'armement qui anime la région¹. En effet, la hausse des cours du pétrole sur cette période lui a permis de capitaliser d'importantes réserves de change et de placer 60 milliards de dollars en bons du trésor américains. Malgré une population âgée pour moitié de moins 30 ans, elle reste dirigée par une génération issue de la guerre d'indépendance et des services de sécurité formés par les soviétiques – la fameuse promotion « Tapis rouge » – et héritiers des stratégies contre-insurrectionnelles devant contrer les luttes anticoloniales. L'Algérie possède néanmoins d'importants diplomates de qualité qui occupent des postes élevés au sein du Bureau des Nations-Unies pour l'Afrique de l'Ouest et de la Commission de l'Union Africaine pour la paix et la sécurité. L'Algérie jouit donc à la fois des moyens et des relais nécessaires pour pérenniser et faire fructifier sa position dominante au Maghreb.

Cette étude propose d'interroger les rapports de puissance entre l'Algérie, le Maroc et la Libye en ce début de XXI^{ème} siècle et cherche à expliciter deux éléments. L'hypothèse défendue ici est, en premier lieu, que le rapport entre la politique mondiale et la politique régionale du Maghreb tend à favoriser une hégémonie algérienne sur la région en termes aussi bien matériels qu'idéels ; autrement dit, elle peut être l'agent dominant du champ maghrébin en influençant les enjeux définissant la structure même du champ². En second lieu, les relations qu'entretiennent les États maghrébins avec leurs périphéries constituent des outils pour leur permettre d'influencer les rapports de force à leur profit au sein de la région elle-même. La lutte contre le terrorisme, les enjeux de la production et de l'exportation des hydrocarbures ainsi que les politiques contre les migrations irrégulières, en tant qu'objets concernant le Maghreb comme ses périphéries, peuvent être instrumentalisés par les États maghrébins pour des objectifs de portée régionale. Symétriquement, les politiques des États maghrébins, à l'intérieur comme à l'extérieur, relient ces objectifs nationaux et régionaux à l'insertion de ces États sur la scène mondiale, si bien que la poursuite isolée de ces objectifs peut avoir des conséquences sur l'ordre international.

Afin de saisir comment la configuration actuelle du système international favorise politiquement et à terme l'Algérie face à ses voisins, il est nécessaire de revenir à la définition néogramscienne que Robert Cox donne de la notion d'hégémonie³. L'hégémonie décrit la « concordance entre la puissance, les idées et les institutions »⁴. Ce n'est pas un « ordre entre États » mais une relation entre sociétés, économies et entités politiques ; l'hégémonie est une formation structurelle qui intègre ces trois dimensions en même temps. Plus fondamentalement, l'hégémonie s'appuie avant tout sur la compatibilité des intérêts entre différents États et sociétés civiles. Une hégémonie algérienne reposerait alors sur une domination qui ne se ferait pas à son profit exclusif mais dans le cadre d'une coopération avec d'autres institutions, étatiques ou non. Il s'agit là d'un résultat des configurations internes au pouvoir algérien qui a été capable de s'insérer

* Doctorant à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales au Centre Raymond Aron.

¹ SIPRI, « Arms Transfers to Central, North and West Africa », *SIPRI Background Paper*, Avril 2009.

² Frédéric MÉRAND, Vincent POULIOT, « Le monde de Pierre Bourdieu : Éléments pour une théorie sociale des Relations internationales », *Revue canadienne de science politique*, vol. 43, n°3, 2008, pp. 603-625.

³ Robert COX, « Social Forces, States and World Order : Beyond International Relations Theory », *Millennium*, vol. 10, n°2, 1981, pp. 126-155; « Gramsci, Hegemony and International Relations : An Essay in Method », *Millennium*, vol. 12, n°2, 1983, pp. 162-175.

⁴ Robert COX, « Social Forces », art. cit., p. 140.

sur la scène internationale en se posant comme acteur incontournable dans la région en profitant de ses atouts et en en faisant profiter ses partenaires dans la perspective d'accumuler des gains relatifs vis-à-vis de ses rivaux.

Pour démontrer cela, il sera d'abord question des enjeux des hydrocarbures et du terrorisme en Algérie, de façon à mieux introduire la politique américaine dans la région maghrébine et particulièrement vis-à-vis de l'Algérie. Ensuite, dans le cadre de la politique européenne de lutte contre les migrations irrégulières, les exemples marocains et libyens illustrent comment la coopération représentent pour les pays maghrébins un moyen de satisfaire leurs intérêts propres à savoir, respectivement une coopération économique accrue avec l'Union européenne et la réintégration sur la scène internationale dans le contexte de la lutte américaine contre les États-voyous. Enfin, la place de l'Algérie dans la politique internationale montrera comment sa position hégémonique dans la région lui permet de s'insérer dans les rapports globaux de puissance, notamment dans ses relations avec l'Iran et les pays du Sahel, afin, toujours, de s'imposer comme l'acteur indispensable du système maghrébo-sahélien.

L'ALGERIE AU CENTRE DES ENJEUX DU MAGHREB

Les questions d'importance stratégiques que sont la lutte antiterroriste et l'exploitation des ressources en hydrocarbures sont concentrées dans la région maghrébine et impliquent plus particulièrement l'Algérie. D'une part, depuis quelques années, la reconfiguration des groupes armés vers un terrorisme transnational dans la région maghrébo-sahélienne inquiète l'Union européenne et les États-Unis. Les évolutions de l'ordre international, depuis les attentats du 11 septembre 2001, ont permis à l'Algérie de renforcer sa position dans la région en renforçant sa coopération antiterroriste avec les puissances occidentales⁵. C'est, en effet, à partir de cette période qu'un « regain d'intérêt » américain pour le Maghreb et sa frontière sud prend corps au travers d'une plus grande implication dans les affaires régionales mais aussi d'un intérêt propre pour les ressources de son sous-sol⁶. Car, d'autre part, l'Algérie est un important producteur d'hydrocarbures à l'échelle du continent africain puisqu'elle occupe la seconde place dans la production pétrolière et la première dans le secteur gazier⁷.

Un premier exemple de la centralité de l'Algérie dans ce dernier domaine est celui de la loi algérienne sur les hydrocarbures, votée discrètement en 2005 avant d'être abrogée par le président Bouteflika quelques temps plus tard sur une recommandation du président vénézuélien Hugo Chavez ; cette loi, défendue par l'ancien ministre de l'Énergie et des Mines Chakib Khellil et inspirée par la Banque mondiale et diverses firmes de consultances américaines, donnait la haute main aux entreprises étrangères sur les ressources gazières et pétrolières du pays⁸. Cette loi s'insérait dans une interrelation entre États, forces sociales et représentations étant donnée l'expérience académique et professionnelle de Khellil aux États-Unis⁹. Les réserves gazières algériennes sont, en outre, les secondes du continent africain, derrière celles du Nigeria¹⁰. Dès 1993, elles étaient considérées comme stratégiques¹¹. Le projet de gazoduc transsaharien devrait permettre à l'Union européenne de maximiser la diversité de ses sources d'approvisionnement afin de limiter sa dépendance au gaz russe, mais il reste à concrétiser et est sujet à la « stratégie [russe] d'encerclement » des pays gaziers et de sa volonté de « retrouver une influence

⁵ Robert COX, « Gramsci », art. cit., p. 170 ; « Social Forces », art. cit., pp. 135-138.

⁶ Chérif DRIS, « États-Unis et Afrique sahélo-saharienne. Agenda énergétique et sécuritaire », in Abdennour BENANTAR (dir.), *Les États-Unis et le Maghreb. Regain d'intérêt ?*, Alger, CREAD, 2007, pp. 51-73.

⁷ British Petroleum, *BP Statistical Review of World Energy*, June 2010, p. 8 et 24.

⁸ Hocine MALTI, *Histoire secrète du pétrole algérien*, Paris, La Découverte, 2010, pp. 305-323 ; voir également du même auteur, les analyses publiées par *Algeria-Watch*, 13 octobre 2007 et *Le Quotidien d'Oran*, 24-26 novembre 2002 et 9-11 juillet 2005.

⁹ Robert COX, « Social Forces », art. cit., p. 127.

¹⁰ International Energy Agency, *World Energy Outlook 2009*, OECD/IEA, 2009, p. 500.

¹¹ Francis GHILES, « Le gaz algérien, une ressource stratégique », *Politique africaine*, n°43, 1993, pp. 60-62.

économique et diplomatique » en Afrique¹². Le renforcement des capacités exportatrices de l'Algérie par la construction de deux nouveaux gazoducs la reliant directement à l'Italie et l'Espagne relève tout autant de la recherche européenne de sa sécurité énergétique que de la volonté algérienne d'apparaître comme un partenaire incontournable. Ces développements restent cependant tributaires des fluctuations de la demande européenne, de la hausse de la demande intérieure maghrébine, du niveau d'exploration et du coût d'exploitation de ces ressources.

Le second exemple de l'importance géostratégique de l'Algérie est celui du développement du terrorisme, teinté de contrebandes diverses, dans l'aire sahélo-saharienne qui dévoile l'importance stratégique du contrôle des frontières entre l'Afrique du Nord et l'Afrique subsaharienne¹³. Dans la mesure où les liens humains, économiques et culturels entre le Maghreb, le Sahel et l'Afrique subsaharienne, s'ils ont été fortement limités par la période coloniale, ont aujourd'hui repris une importance certaine pour un continent peu intégré à la mondialisation formelle¹⁴, le contrôle des frontières est crucial dans une région sillonnée par Al Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI)¹⁵. La dénationalisation du combat djihadiste et la déterritorialisation de l'organisation terroriste a surtout consisté dans le développement d'un front sud transnational incluant particulièrement la Mauritanie, le Mali et le Niger. AQMI a ainsi relancé son combat algérien en lui donnant une portée régionale et en l'insérant dans la logique et l'idéologie du terrorisme globalisé tout en prenant part aux trafics d'armes et de drogue dans la région¹⁶. D'un groupe terroriste d'implantation, d'objectif et de portée nationale, l'ex-GSPC est alors devenu « un acteur géopolitique »¹⁷ mêlant menaces civiles et militaires et préoccupant aussi bien l'Union Européenne que les États-Unis.

LA STRATEGIE AMERICAINE AU MAGHREB : INVESTIR OU S'INVESTIR ?

Les États-Unis investissent sur la prépondérance algérienne plus qu'ils ne s'investissent directement dans la région. Les États-Unis ont encore réaffirmé leur souhait de déléguer la gestion de la sécurité régionale aux acteurs locaux, et en particulier à l'Algérie, lors de la 4^{ème} session du dialogue militaire algéro-américain en novembre 2010¹⁸. Politiquement, les États-Unis appuient le rôle d'*hegemon* régional en soutenant l'initiative de comité d'état-major opérationnel conjoint aux pays du Sahel créé à Tamanrasset, qui possède une mission de coordination, et un centre conjoint de renseignement basé à Alger¹⁹. Dans la stratégie américaine de

¹² Benjamin AUGÉ, « Le Trans-Saharan Gas Pipeline. Mirage ou réalité ? », *Note de l'IFRI*, mars 2010, p. 18.

¹³ D'après Peter Andreas, « l'important volume du commerce et des voyages transfrontaliers nécessite que les frontières ne fonctionnent pas simplement comme des barrières contre les acteurs transnationaux clandestins, mais comme des filtres n'empêchant pas de les traverser légitimement » ; Peter ANDREAS, « Redrawing the line. Borders and Security in the XXIst century », *International Security*, vol. 28, n°2, 2003, p. 96.

¹⁴ Karine BENNAFLA, « Mise en place et dépassement des frontières entre Maghreb et Afrique noire : approche géo-historique », *Cultures Sud*, avril-juin 2008, n°163, pp. 15-21 ; BENSAD, Ali, « Les migrations transsahariennes, une mondialisation par la marge », *Maghreb-Machrek*, automne 2005, n°185, pp. 7-12

¹⁵ L'appellation d'AQMI est un « label » et aucun véritable lien organique n'unit les deux groupes terroristes ; le Groupe Salafiste pour la Prédication et le Combat (GSPC) augmente ainsi sa médiatisation et capitalise sur le nom « Al Qaïda ». Le journaliste anglais Jason Burke raconte qu'en 1994 un émissaire de Ben Laden avait proposé un soutien financier de son mandataire mais qu'il avait été mal reçu du fait des exigences de contrôle opérationnel du saoudien sur les Groupes Islamiques Armés qui, alors au faite de leur puissance, se permettaient de rejeter cette main tendue : « Il eut un accueil très hostile et a à peine pu repartir vivant » écrit-il ; Jason BURKE, *Al Qaïda : The True Story of Radical Islam*, Londres-New York, I. B. Tauris, 2004, p. 206.

¹⁶ Lakhdar BENCHIBA, « Les mutations du terrorisme algérien », *Politique Étrangère*, Été 2009, pp. 345-352.

¹⁷ Liess BOUKRAA, « Du Groupe Salafiste pour la Prédication et le Combat (GSPC) à la Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI) », *African Journal on Terrorism Studies*, n°1, juin 2010, p. 52 : caert.org.dz. Il s'agit d'une publication du CAERT, le Centre Africain d'Études et de Recherche sur le Terrorisme, basé à Alger, et soutenu financièrement par les États-Unis et l'Union africaine.

¹⁸ *El Watan*, 11 novembre 2010 ; voir aussi, Fouzi SLISLI, « The Algerian Civil War : Washington's new counterinsurgency model », *The Journal of North African Studies*, vol. 14, n°2, 2009, pp. 145-154.

¹⁹ Après une réunion des ministres des Affaires étrangères de Mauritanie, du Burkina-Faso, du Mali, du Niger, du Tchad et de l'Algérie à Alger en mars 2010, le secrétaire adjoint aux Affaires publiques, Philip J. Crowley, s'est « félicité » de cette « initiative algérienne » tandis qu'Alger prétend, de son côté, éviter toute ingérence étrangère dans la région (*Tout sur l'Algérie*, 16 mars 2010 ; *El Watan*, 16 et 18 mars 2010 ; *L'Expression*, 13 novembre 2010). Un sommet des chefs d'État reste à concrétiser.

couplage/découplage du Maghreb avec ses ensembles connexes²⁰, l'Algérie possède d'importantes côtes en Méditerranée²¹, une profondeur stratégique en Afrique, notamment sahélo-saharienne et une relative influence au Moyen-Orient. Elle peut dès lors devenir un relais efficace vers ses différentes périphéries de façon à soutenir la politique américaine dans la région et à favoriser son implantation économique et culturelle.²²

L'hégémonie algérienne sur la région est donc indissociable de l'intérêt qu'elle peut représenter pour ses partenaires et interfère avec des équations régionales ambivalentes, à l'instar de la problématique terroriste dans l'espace sahélo-saharien : cet enjeu est de première importance pour l'implication américaine dans la région maghrébo-sahélienne. Dans le même temps, malgré le rayonnement net de la coopération militaire algérienne auprès de ses voisins sahéliens, la lutte antiterroriste illustre des blocages : bien que le Mali lui ait consenti un droit de poursuite²³, l'Algérie ne l'utilise guère et la défiance caractérise les rapports entre États riverains du Sahara. Une succession d'« initiatives » civiles et militaires est venue affirmer la position américaine dans cette région²⁴. Cette évolution s'est traduite par une extension géographique et qualitative des programmes de partenariat²⁵. Ces programmes visent à renforcer les capacités opérationnelles de lutte antiterroriste des pays de la région au travers d'actions de formation de la part des forces spéciales et de différentes agences américaines ainsi qu'à encourager la coopération sécuritaire par le biais de l'exercice « Flintlock » qui réunit annuellement, depuis 2005, tout ou partie des États partenaires plus la France.

Si la conjonction entre les aires de présence des groupes terroristes – Mauritanie, Mali, Algérie, Niger, Tchad – et la sécurisation des investissements étrangers dans ce grand espace désertique motivent la militarisation de la région, celle-ci peut pourtant exacerber les conflits locaux : Archer et Popovic estiment que la « sécuritisation de l'Afrique » par la politique américaine peut avoir un effet contre-productif, voire devenir une prophétie auto-réalisatrice, en projetant une géographie imaginaire faisant de l'Afrique un enjeu de sécurité militaire en lieu et place d'un enjeu de sécurité humaine et de consolidation d'États faibles²⁶. Certains spécialistes de la région estiment que la suprématie du militaire qui prévaut dans ces différents programmes reste inadaptée aux causes originelles de l'enracinement du terrorisme, et que l'argent distribué n'a eu pour conséquence que l'augmentation des antagonismes locaux préexistants plutôt que leur résorption²⁷. D'autres avancent même l'hypothèse d'une instrumentalisation des groupes terroristes afin de servir les intérêts américains et algériens²⁸.

²⁰ Abdennour BENANTAR, « Les initiatives américaines et le Maghreb », in Abdennour BENANTAR (dir.), *Les États-Unis et le Maghreb*, op. cit., pp. 33-35.

²¹ L'Algérie appartient au Dialogue méditerranéen de l'OTAN et participe à l'Opération *Active Endeavour* de sécurisation de la Méditerranée ; elle reçoit donc les navires de l'Alliance atlantique cabotant en mer Méditerranée afin de rapprocher les gouvernements riverains de l'Alliance, de développer leurs capacités opérationnelles et de contrôler une zone maritime stratégique ouverte sur le Proche Orient ; Rachid EL HOUDAÏGUI, « L'opération Active Endeavour et son impact sur le Dialogue méditerranéen », *NDC Occasional Paper*, n°22, Juin 2007 ; Kassim BOUHOUCHE, « L'OTAN et le monde arabe : peur, dialogue et partenariat », *Politique étrangère*, Printemps 2008, pp. 119-130.

²² Le lancement à Alger du *North-African Partnership for Economic Opportunity* (NAPEO) par une conférence États-Unis-Maghreb et l'intégration au *Middle-East Partnership Initiative* (MEPI) de l'Algérie traduisent la volonté américaine d'accéder à ces marchés et d'y diffuser ses valeurs. Les États-Unis misent aussi sur les jeunes entrepreneurs locaux à travers le programme « Injaz Al Arab » qui est appelé à se développer au Maghreb et en Algérie ; *Le Temps d'Algérie*, 31 août 2010 ; *Liberté*, 2 et 4 décembre 2010.

²³ *El Watan*, 5 mai 2009.

²⁴ La *Pan Sahel Initiative* (PSI), lancée en 2002, a été suivie, à sa fin en 2004, par la *Trans-Saharan Counter-Terrorism Initiative* (TSCTI). La création d'un commandement militaire africain en 2008, l'Africom, a intégré la TSCTI. L'opération *Enduring Freedom – Trans-Sahara* (OEF-TS), devant limiter l'implantation de relais terroristes dans une région difficilement contrôlable, constitue le volet militaire de la TSCTI. La région relève donc de la « Guerre globale contre le terrorisme » américaine. Pour une présentation plus détaillée de ces programmes, voir : International Crisis Group, « Islamic terrorism in the Sahel : Fact or fiction ? », *Africa Report*, n°92, 31 mars 2005 ; Toby ARCHER, Tihomir POPOVIC, « The Trans-Saharan Counter-Terrorism Initiative. The U.S. War on Terror in North Africa », *Finnish Institute of International Affairs Report*, n°16, 2007. Des informations sont également disponibles sur le site de l'Africom : <http://www.africom.mil>. Pour d'autres initiatives, voir Abdennour BENANTAR, « Les initiatives américaines et le Maghreb », in Abdennour BENANTAR (dir.), *Les États-Unis et le Maghreb*, op. cit., pp. 11-48.

²⁵ Alors que la PSI ne concernait que quatre États sahéliens, la TSCTI s'est élargie à l'Algérie, au Maroc, à la Tunisie, au Sénégal et au Nigeria et s'élève au rang de « *partnership* ». Le Burkina-Faso et la Libye sont, eux, membres de l'OEF-TS.

²⁶ Toby ARCHER, Tihomir POPOVIC, « The Trans-Saharan », art. cit., pp. 57-59.

²⁷ La TSCTI avait un budget annuel de 100 millions de dollars. David GUTELIUS, « Islam in Northern Mali and the War on Terror », *Journal of Contemporary African Studies*, vol. 25, n°1, 2007 ; « Examining U.S. Counterterrorism Priorities and Strategies

LA POLITIQUE EUROPEENNE D'IMMIGRATION ET D'ASILE CONTRE LES INTERETS MAGHREBINS ?

C'est pourtant l'Union européenne qui influence le plus les structures politiques locales, particulièrement dans le domaine de la gestion des migrations et de l'asile. Les forces sociales transnationales que constituent les migrants sont perçues par l'Union comme menaçantes²⁹ et, par les mécanismes institutionnels de coopération dans la région méditerranéenne, elle a réussi à faire valoir ses vues et intérêts en échange de ses ressources financières³⁰. Pour cela, elle a développé une politique communautaire de « sous-traitance » dont le premier partenaire désigné fut le Maroc³¹ : le Groupe de Haut Niveau Asile-Migrations, créé sur proposition néerlandaise lors du Conseil européen de Vienne en 1999, proposait de subordonner toute aide européenne à une coopération sécuritaire en matière migratoire, de renforcer l'application des accords de réadmission et de durcir les possibilités d'immigration légale pour les ressortissants d'Afrique subsaharienne au Maroc.

Depuis, les législations des États maghrébins se sont alignées sur les priorités européennes, notamment en criminalisant l'acte d'émigration irrégulière depuis leur territoire, de même que le soutien aux exilés³². Ainsi, un véritable régime migratoire informel s'est mis en place à la faveur des échanges de bons procédés géopolitiques comme les transferts de fonds aux pays maghrébins, les promesses d'intégration économique ou la levée des sanctions contre la Libye³³. Avec l'agence Frontex, une coopération opérationnelle et des formations avec les pays tiers sont organisées régulièrement³⁴. Semblant aller à l'encontre de la théorie réaliste de l'intérêt national³⁵ qui veut qu'un État n'agisse sur la scène internationale que selon ses intérêts propres, les dirigeants maghrébins mettent de la sorte leur population à la merci d'une « boucle de rétro-action » répressive, limitant leurs propres possibilités d'émigration, parce qu'ils recherchent une « rente géographique » dans les relations asymétriques qu'ils entretiennent avec leurs voisins européens³⁶.

Across Africa's Sahel Region », témoignage devant le Senate Committee on Foreign Relations – Subcommittee on African Affairs, 17 novembre 2007.

²⁸ Cette thèse controversée se retrouve notamment chez l'anthropologue britannique Jeremy Keenan, dans *The Dark Sabara. America's War on Terror in Africa*, Londres, Pluto Press, 2009 ; voir également ses articles dans la *Review of African Political Economy* n°99, 101, 109 et 118 ; voir aussi, François GÈZE, Salima MELLAH, « *Al Qaïda au Maghreb* », ou la très étrange histoire du GSPC algérien, Algeria-Watch, 22 septembre 2007 : http://www.algeria-watch.org/fr/aw/gspc_etrange_histoire.htm.

²⁹ La lutte contre l'immigration irrégulière obnubile tellement l'Union que le Fonds pour les frontières extérieures est doté d'une enveloppe de deux milliards d'euros entre 2007 et 2013. La perception européenne de l'importance des problématiques migratoires pour les différents « secteurs » de sa sécurité peut se retrouver dans les travaux de l'École de Copenhague ; voir, Ole WAEVER, Barry BUZAN, Morten KELSTRUP, Pierre LEMAITRE (eds.), *Identity, Migration and the new security agenda in Europe*, New York, St. Martin's Press, 1993. Pour une critique générale, Bill McSWEENEY, *Security, identity and interests. A sociology of international relations*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999.

³⁰ Robert COX, « Social Forces », art. cit., p. 141.

³¹ Abdelkrim BELGUENDOZ, « Expansion et sous-traitance des logiques d'enfermement de l'Union Européenne : le cas du Maroc », *Cultures & Conflits*, n°57, 2005, pp. 155-219 ; *UE-Maroc-Afrique migrante. Politique européenne de voisinage : barrage aux sudistes. De Schengen à Barcelone +10*, Beni Snassen, Imprimeries Beni Snassen, à compte d'auteur, 2005.

³² Le Maroc adopte sa loi 02-03 en 2003 ; des lois équivalentes sont prises en Tunisie et en Libye en 2004, ainsi qu'en Algérie en 2008 puis 2009.

³³ Delphine PERRIN, « Le Maghreb sous influence : le nouveau cadre juridique des migrations transsahariennes », *Maghreb-Machrek*, n°185, 2005, p. 59-80 ; « L'étranger rendu visible au Maghreb. La voie ouverte à la transposition des politiques juridiques migratoires européennes », *Ayylon(s)*, n°4, 2008 : <http://www.reseau-terra.eu/article770.html> ; « Immigration et création juridique au Maghreb. La fragmentation des mondes et des droits », in Ali BENSAAËD (dir.), *Le Maghreb à l'épreuve des migrations subsahariennes. Immigration sur émigration*, Paris, Karthala, 2009, pp. 245-265 ; Hocine ZEGHBIB, « Droit et migrations au Maghreb : au cœur de la fabrique », in Ali BENSAAËD, *Le Maghreb à l'épreuve*, op. cit., pp. 213-244.

³⁴ COWI, *Frontex. External Evaluation of the European Agency for the Management of Operational Cooperation at the External Borders of the Member States of the European Union. Final Report*, Kongens Lyngby, 2009, COWI A/S : http://www.frontex.europa.eu/download/Z2Z4L2Zyb250ZXgvZW4vZGVmYXVsdF9vcGlzeS82Mi8xLzE/cowi_report_final.doc

³⁵ Dario BATTISTELLA, « L'intérêt national. Une notion, trois discours », in Frédéric CHARILLON, *Politique étrangère. Nouveaux regards*, Paris, Presses de Sciences-Po, 2002, pp. 139-166.

³⁶ Ali BENSAAËD, « L'immigration subsaharienne en Algérie. Une réalité prégnante et son occultation officielle », in Ali BENSAAËD, *Le Maghreb à l'épreuve*, op. cit., pp. 40-42 ; « Le Maghreb pris entre deux feux », *Le Monde*, 29 octobre 2005.

Ann Kimball a proposé la notion d'« État de transit » pour décrire ces pays qui combinent une forte émigration, une faible immigration et des migrations de transit tout en appliquant des politiques restrictives³⁷. La notion peut effectivement aider à saisir comment, sous l'effet de la globalisation, les frontières ont été redéfinies par les processus d'intégrations régionales : ces grands ensembles multinationaux, déjà intégrés et regroupant des grandes puissances, délocalisent le contrôle de leurs frontières extérieures et la gestion de l'asile chez leurs voisins moins développés en échange de l'aide nécessaire et de la promesse d'une plus grande intégration dans l'avenir. Cette notion ne saurait pourtant s'appliquer telle quelle aux pays maghrébins qui profitent de la main d'œuvre immigrée pour développer leur territoire et sont donc des pays d'immigration, au premier rang desquels la Libye et l'Algérie. C'est pourquoi la notion de « rente » migratoire et géopolitique peut être utile pour caractériser cette instrumentalisation des exilés car elle permet en outre de caractériser les stratégies politiques des États dits de transit. Il convient, dès lors, d'examiner la politique étrangère de ces États pour caractériser cette recherche de rente.

L'INSTRUMENTALISATION DES MIGRATIONS PAR LES ETATS MAGHREBINS

Les cas marocains et libyens permettent d'illustrer les stratégies maghrébines dans leur coopération avec l'Union européenne. L'exemple marocain démontre bien comment l'instrumentalisation de la question migratoire lui a permis d'obtenir des gains relatifs vis-à-vis de son voisin algérien, notamment en termes de transferts financiers³⁸. Après avoir refusé les premières propositions européennes jugées pas assez avantageuses, le Maroc s'engage activement dans la politique européenne d'externalisation de l'asile et de l'immigration à partir du début des années 2000, au moment où la situation sécuritaire algérienne s'apaise, que son économie redémarre et qu'Abdelaziz Bouteflika relance sa diplomatie. Le Maroc accueille ainsi en 2006 la Conférence euro-africaine sur les migrations et le développement, boycottée par son voisin algérien. Bien conscients de la volonté européenne de gestion des frontières extérieures, les États maghrébins n'hésitent parfois pas à utiliser la menace ou à réclamer des fonds : « Plus que jamais, la stratégie du tiroir-caisse est appelée à faire florès, et l'on se bouscule aux guichets de l'UE. »³⁹. En juin 2010 par exemple, en pleine négociation avec l'Union européenne sur un accord global de coopération, la Libye ferme unilatéralement les bureaux du Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR) et expulse son représentant avant de réclamer 5 milliards d'euros annuel à l'Union européenne pour la répression des migrants⁴⁰.

L'exemple libyen est paradigmatique car il s'agit véritablement d'un « enjeu de la diplomatie kadhafienne »⁴¹. La relation privilégiée avec l'Italie et le fait que cette dernière soit la destination des embarcations des exilés, a permis d'une part, de faire lever les sanctions des instances européennes en 2004 et d'autre part, de redevenir un « brave type »⁴² de nouveau fréquentable, comme le prouvent les nombreuses visites officielles depuis cette date. Grâce à un financement exclusivement extérieur – par l'Italie et l'Union –, une série de radars serviront à

³⁷ Ann KIMBALL, « The Transit State : A comparative analysis of Mexican et Moroccan immigration Policies », *Working Paper*, n°150, Center for Comparative Immigration Studies, Université de Californie, San Diego, 2007.

³⁸ Sur la période 2007-2010, les transferts financiers européens s'élèvent à 654 millions d'euros et 580 autres sont prévus pour la période triennale suivante ; après les événements de Ceuta et Mellila en 2005, le Maroc se vit promettre 40 millions d'euros. L'objectif affiché de ces transferts est de limiter l'émigration des marocains ou alors de la rendre plus profitable à l'Union par le biais de l'amélioration des compétences d'après le Programme indicatif national 2007-2010 établi par l'Union européenne ; Union européenne, « PEV rapport de suivi 2009 – Maroc », MEMO/10/181, Bruxelles, 12 mai 2010 ; *Libération*, 12 octobre 2005.

³⁹ Claire RODIER, « "Émigration illégale" : une notion à bannir », *Libération*, 13 juin 2006.

⁴⁰ *AFP*, 8 juin 2010 ; *Repubblica*, 8 juin 2010 ; *AFP*, 31 août 2010.

⁴¹ Delphine PERRIN, « Les migrations en Libye, un enjeu de la diplomatie kadhafienne », *Outre Terre*, n°23, 2009, pp. 289-303. Voir également, Saïd HADDAD, « Enfermer pour s'insérer : contraintes et paradoxes de la question migratoire pour un État maghrébin », in Ali BENSADÛD (dir.), *Le Maghreb à l'épreuve...*, op. cit., pp. 395-410.

⁴² Yahia ZOUBIR, « The United States and Libya : From confrontation to cooperation – The rogue state turned good fellow », in Abdenour BENANTAR, *Les États-Unis et le Maghreb*, op. cit., pp. 205-225.

contrôler les frontières avec le Tchad, le Soudan et le Niger pour un coût estimé à 300 millions d'euros ; l'entreprise commissionnée est italienne⁴³. Pour autant, l'alignement du colonel Kadhafi sur les positions européennes mais aussi américaines, n'est pas exempt d'arrière pensées : les événements du 11 Septembre laissent présager un tel retour de flamme contre les États sponsors du terrorisme qu'il semblait inévitable pour sa survie⁴⁴.

Les relations Maghreb-Union européenne restent pourtant sur un mode uniquement bilatéral, laissant entrevoir un énième échec européen pour fédérer la Méditerranée dans une union propre⁴⁵. Une preuve est l'absence de signature des accords communautaires de réadmissions avec ces pays⁴⁶. Ces accords limitent les possibilités de cumuls de gains par les pays maghrébins autant qu'ils grèvent leur capacité à peser dans les négociations étant donnés les écarts de puissance entre l'ensemble européen et chacun des États du Maghreb. Au contraire, chacun de ces États possédant des leviers d'action vis-à-vis d'un État particulier de l'Union européenne la coopération bilatérale leur offre une plus grande marge de manœuvre en face à face qu'un multilatéralisme assumé. Les intérêts maghrébins dans la coopération concernent donc principalement la position relative de chacun dans le système régional et ont pour objectif premier des gains relatifs plus que des gains absolus⁴⁷. Dans cette perspective, le double mouvement de l'Algérie vers les Américains sur les questions sécuritaires puis vers les Européens sur les questions migratoires ne font que maximiser ses gains relatifs et sa position hégémonique.

L'ALGERIE, ACTEUR D'UNE CONTRE-HEGEMONIE A L'ECHELLE GLOBALE ?

Tandis que ses voisins n'ont d'objectifs que régionaux, l'Algérie semble être le seul État pouvant soutenir un agenda de portée extrarégionale. Bien que la Libye parraine la CEN-SAD⁴⁸, elle souffre encore du déficit de crédibilité du colonel Mouammar Kadhafi, malgré les plus importantes réserves pétrolières prouvées restant à exploiter sur le continent⁴⁹. L'Algérie possède près de 150 milliards de dollars à la fin de l'année 2009, soit la douzième place mondiale ; bien que la Libye en possède 100 milliards⁵⁰, elle ne revêt pas le même intérêt stratégique que l'Algérie. Cette manne financière a permis de redonner à Alger une indépendance nationale mise à mal par les ajustements structurels des années 1990⁵¹.

La position algérienne en matière de sécurité et de ressources stratégiques semble plus importante que celle de ses voisins ; et son positionnement sur la rente migratoire, bien qu'également lié à son association avec l'Union européenne et à des impératifs de sécurité

⁴³ Il s'agit d'une clause du Traité d'amitié signé entre les deux pays en août 2008 contre l'acceptation des renvois directs des embarcations d'exilés souvent érythréens, somaliens et éthiopiens. À l'occasion de la signature de ce traité, Silvio Berlusconi a déclaré : « Nous aurons ainsi plus de pétrole et moins de clandestins » ; Stefano LIBERTI, « L'Italie et la Libye main dans la main », 25 août 2010 : <http://blog.mondediplo.net/2010-08-25-L-Italie-et-la-Libye-main-dans-la-main>

⁴⁴ Yahia ZOUAIR, « Libya in US foreign policy : from rogue state to good fellow ? », *Third World Quarterly*, vol. 23, n°1, 2002, pp. 31-53 ; Steven DAVID, « Explaining Third World Alignment », *World Politics*, vol. 43, n°2, 1991, pp. 233-256.

⁴⁵ Giuseppe TERRANOVA, « Le contre-exemple italo-libyen », *Outre Terre*, n°23, 2009, pp. 363-369.

⁴⁶ Ces derniers engagent les États tiers avec l'ensemble des membres de l'Union européenne sur leurs propres ressortissants comme sur des personnes ayant simplement transité sur leur territoire.

⁴⁷ D'après Joseph Grieco, « l'intérêt national [des États] consiste non pas en leur bien-être, mais en leur survie. Or, cette survie dépend de la position qui est celle des États relativement aux autres » ; voir Dario BATTISTELLA, *Théories des relations internationales*, Paris, Presses de Sciences-Po, 2009, pp. 454-461.

⁴⁸ Il s'agit de la Communauté des États sahélo-sahariens, comptant 28 pays ; son objectif était plus de contrer l'isolement dû aux sanctions internationales et de s'attacher leur soutien par le financement de projets et le paiement des arriérés de certains pays à l'Union africaine ; voir Delphine PERRIN, « Les migrations... », art. cit., pp. 293-294.

⁴⁹ Le conflit diplomatique avec la Suisse concernant l'arrestation d'Hannibal Kadhafi et de son épouse ou les soupçons de vente d'armes illicite au Soudan notamment semblent faire de la Libye, au moins à moyen terme, un instrument sécuritaire européen plus qu'un État ayant réellement les moyens des ambitions qu'il affiche ; British Petroleum, *BP Statistical Review*, op. cit., p. 6 ; Luc MAMPAYEY, Federico SANTOPINTO, « "Opération Parabellum" - Enquête sur un trafic d'armes aux sommets de l'État libyen », *Note d'Analyse du GRIP*, 13 novembre 2009, Bruxelles : www.grip.org

⁵⁰ *CLA Factbook* : <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/>

⁵¹ Les grands travaux d'infrastructures lancés depuis une dizaine d'années ont pour objectif d'augmenter l'attractivité du pays et de limiter la contestation sociale, sans toujours y parvenir.

intérieure, démontre une volonté de maximiser ses leviers d'action vis-à-vis de ses partenaires européens : ainsi, déjà, menace-t-elle par voie de presse l'Union européenne de revenir en arrière sur ses lois réprimant les exilés algériens⁵². Des négociations ont également été annoncées concernant des patrouilles maritimes communes avec l'Italie pour surveiller l'émigration irrégulière depuis ses côtes Est⁵³. La combinaison des enjeux terroristes, migratoires et des ressources en hydrocarbures donne à l'Algérie la possibilité de s'imposer non seulement comme la puissance régionale dominante, mais aussi comme un acteur non-négligeable sur la scène internationale.

Une contre-hégémonie à l'échelle globale consisterait en des perceptions harmonisées associées à une concentration suffisante de puissance pour soutenir une position cohérente face aux grandes puissances ; le renforcement des capacités étatiques et économiques de certains États, comme les pays émergents mais également le Venezuela ou l'Iran, fournit la base matérielle à une telle perspective⁵⁴. L'unité affichée entre Turquie, Brésil et Iran dans le droit à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire lors du G15 de Téhéran en mai 2010 pourrait en constituer l'embryon⁵⁵. L'Algérie, elle, a toujours soutenu l'Iran dans sa politique nucléaire, et les multiples visites d'États réciproques depuis 2007 ont été l'occasion de réaffirmer cette position et d'approfondir la coopération bilatérale. Lors de sa visite en novembre 2010, Alistair Burt, le ministre chargé du Moyen-Orient et de l'Asie du Sud au sein du *Foreign office*, a exprimé le souhait que l'Algérie serve de médiateur dans le dossier du nucléaire iranien⁵⁶.

Pour Alger, il est d'abord important de retrouver une place de premier ordre dans les relations internationales à l'aide d'une diplomatie des bons offices, comme au temps de son « âge d'or » des vingt premières années postindépendance⁵⁷. En outre, l'éventualité d'une « OPEP du gaz » profiterait de l'expérience algérienne dans la gestion souveraine des ressources naturelles, de sorte qu'Alger ne saurait s'y opposer le moment venu, malgré plusieurs tergiversations⁵⁸. Ensuite, le protectionnisme éducateur contenu dans les lois de finance complémentaire de 2009 et 2010, conditionnant l'obtention de marché public à une coopération avec une société locale et à un transfert de compétence, marque enfin la volonté de développer un tissu économique fiable dans une économie dépendant à 97 % de ses exportations d'hydrocarbures.

Tandis que les critiques des bénéfices tirés de l'Accord d'association avec l'Union européenne se multiplient⁵⁹, l'instauration du crédit documentaire comme moyen de paiement obligatoire des échanges internationaux avec Alger peut laisser craindre un renferment des États dans le contexte de la montée en puissance de la Chine et du raidissement de la Russie⁶⁰. Également proche du Venezuela bolivarien, l'Algérie est le premier acheteur d'armes du continent africain et le troisième client de la Russie⁶¹ ; ses marchés publics sont ouverts aux entreprises chinoises. Dans ce contexte, la réunion de la Grande commission mixte de coopération algéro-iranienne a permis au Premier ministre algérien, Ahmed Ouyahia, de rencontrer le Président

⁵² « La question n'est pas encore définitivement tranchée. Mais l'Exécutif devrait prendre une décision dans un avenir très proche. *L'Expression* a appris de sources au fait du dossier, que le gouvernement se dirige vers la dépenalisation du délit de *barga* » ; *L'Expression*, 18 janvier 2010. Après cet unique article, on n'entendit plus parler de cette « décision dans un avenir très proche ».

⁵³ *El Watan*, 22 juin 2009.

⁵⁴ Robert COX, « Social Forces », art. cit., pp. 150-151.

⁵⁵ Sur un autre exemple, voir Ali G. DIZBONI, « Iran and the Shanghai Cooperation Organization (SCO). Counter-hegemony as a common purpose », *Dynamiques internationales*, n°3, juin 2010.

⁵⁶ *El Watan*, 13 novembre 2010 ; *Tout Sur l'Algérie*, 22 novembre 2010 ; *Le Temps d'Algérie*, 22 novembre 2010.

⁵⁷ Akram BELKAÏD, « La diplomatie algérienne à la recherche de son âge d'or », *Politique Étrangère*, Été 2009, pp. 337-344 ; Nicole GRIMAUD, *La politique extérieure de l'Algérie*, Paris, Karthala, 1984.

⁵⁸ Ihsane EL KADI, « Le gaz algérien en passe de changer de religion », *Note de l'IFRI*, avril 2009, pp. 15-16.

⁵⁹ Le gouvernement algérien lui reproche l'aggravation de sa balance des paiements hors-hydrocarbures et l'absence d'investissements européens productifs comme ceux réalisés en Tunisie et au Maroc.

⁶⁰ Clement M. Henry, « The Clash of Globalizations in the Middle East », in Louise FAWCETT, *International Relations of the Middle East*, Oxford, Oxford University Press, 2005, pp. 105-129.

⁶¹ SIPRI, « Trends in international arms transfers, 2009 », *SIPRI Fact Sheet*, Mars 2010, p. 7.

iranien, Mahmoud Ahmadinejad, et ce dernier a affirmé la nécessité d'influencer les relations internationales et de subvertir l'ordre mondial dominant⁶².

Néanmoins, d'une part, l'émergence d'un tel bloc historique à l'échelle internationale est largement entamée par le contrôle autoritaire des forces sociales locales. Seule une plus grande intégration des mouvements politiques et associatifs dans la région, mais aussi avec leurs homologues européens, peut faire espérer une contre-hégémonie venue d'en bas et non pas réduite au service d'intérêts supérieurs et contradictoires à ceux des populations⁶³. D'autre part, le pragmatisme historique de la politique extérieure algérienne⁶⁴, associé à la quasi-disparition de l'idéologie tiers-mondiste, rendent improbable un engagement tranché de l'Algérie dans un bloc contre-hégémonique offensif au profit d'une posture réclamant une plus grande égalité à l'international sans pour autant rompre avec les puissances occidentales dominantes.

Dans le cas du Sahel, il s'agit surtout pour Alger, en s'imposant comme acteur principal de la lutte contre AQMI, de se rendre indispensable dans le but d'augmenter ses ressources locales. L'Algérie est présente, via la Sonatrach, dans l'exploration au Mali, au Niger et en Mauritanie, parfois en coopération avec des entreprises étrangères. La Libye investit également dans cette région par le biais de la Fondation Kadhafi et d'interventions dans les conflits locaux au Niger, au Tchad et au Soudan⁶⁵. Cette rivalité algéro-libyenne repose sur l'instrumentalisation des tensions locales à leurs profits respectifs, comme l'a rappelé la crise dite touarègue au Mali en 2006 : en effet, chacun veut devenir un pays relais aux transferts énergétiques transsahariens à destination de l'Europe, qui dépendent de la sécurisation des infrastructures en question. Enfin, le contrôle des nombreux flux illégaux qui traversent la région constituent un enjeu de lutte entre certaines factions des pouvoirs régionaux alliés aux acteurs transnationaux clandestins⁶⁶.

Un conflit armé entre les voisins maghrébins est en fait très peu probable car ce sont bien les enjeux défensifs des uns et des autres qui sont mis en avant dans leur coopération extérieure. Peu intégré économiquement et politiquement, le Maghreb est au cœur de problématiques globales mais ses membres ne font en aucun cas front commun. Dans cette perspective, avec les faibles ressources du Maroc et l'imprévisibilité libyenne, l'Algérie fait figure d'*hegemon* potentiel de cette région carrefour entre Europe, Afrique sahélienne et subsaharienne et Moyen-Orient.

QUEL AVENIR POUR LE MAGHREB ?

Si le scénario d'une hégémonie algérienne semble le plus probable, il reste conditionné par les développements internes au pays. Les révélations de corruptions au sommet de la Sonatrach et dans les grands projets d'infrastructures ont ouvert la boîte de Pandore des luttes intestines au pouvoir algérien entre les services de renseignements et la Présidence de la République⁶⁷. En conséquence, il est difficile de cerner les véritables intentions de la politique extérieure algérienne et d'en identifier les interlocuteurs pertinents. Cela n'arrange pas non plus la perception d'un pouvoir opaque alimentée par les nombreuses dénonciations des organisations non-gouvernementales, algériennes comme étrangères, quant aux modalités de la lutte antiterroriste dans les années 1990. Ce qui apparaît clair aux observateurs est toujours la capacité de résilience du pouvoir, y compris au prix de déchirements internes⁶⁸. En outre, les difficultés internes que

⁶² *Tout Sur l'Algérie*, 22 novembre 2010.

⁶³ Robert COX, « Gramsci », art. cit., pp. 173-174.

⁶⁴ Amine AÏT-CHAALAL, *L'Algérie, les États-Unis et la France : des discours à l'action*, Paris, Publisud, 2000, pp. 15-16.

⁶⁵ Lagha CHEGROUCHE, « Géopolitique transsaharienne de l'énergie », *Revue Géopolitique*, n°108, Janvier 2010.

⁶⁶ Pour un état des menaces et de leur ambiguïtés au Sahel, voir Toussaint CHARLES, « Vers un partenariat euro-sahélien de sécurité et de développement ? », *Annuaire Français de Relations Internationales*, vol. XI, 2010.

⁶⁷ Lakhdar GHETTAS, « Just What is Happening In Algeria ? », *LSE Ideas – Situation analysis*, Mars 2010.

⁶⁸ Isabelle WERENFELS, « Who's in charge ? Algerian power structures and their resilience to change », Sciences-Po / CERI, Février 2010.

sont l'émigration irrégulière des algériens et les révoltes sociales confirment cette image d'une Algérie en situation « pré-insurrectionnelle »⁶⁹.

Une autre limite à l'hégémonie algérienne concerne la possibilité du dépassement du conflit avec le Maroc qui repose principalement sur la question du Sahara Occidental et du soutien algérien au Front Polisario. De plus, le Maroc considère l'Algérie comme une menace pour sa sécurité. Parallèlement, dans le souci de rééquilibrer leur coopération dans le cadre de leur alliance séculaire et « sûre » avec le Maroc, et pour garder une marge de manœuvre suffisante face à l'hégémonie algérienne, les États-Unis organisent un exercice militaire indépendant avec ce dernier, exercice dit « *African Lion* », depuis 2008 et ont accordé un soutien financier de près de 9 millions de dollars à la Tunisie. En dernier lieu, les relations bilatérales avec le Mali, qui décline systématiquement toute responsabilité dans la présence et les activités des groupes terroristes dans sa région nord, se détériorent au point que la réunion des chefs d'États devant parachever l'intégration sécuritaire au Sahel ne se tiendra vraisemblablement plus à Bamako, comme prévu initialement, mais à Alger⁷⁰. Enfin, la réunion antiterroriste de Bamako en octobre 2010 a été boycottée par Alger du fait de la présence du Maroc. Ces rivalités intra-régionales constituent une opportunité de limiter la portée de l'influence algérienne.

Finalement, l'importance globale de ces enjeux régionaux laissent au second plan la question démocratique et du respect des droits de l'homme, pourtant fondamentale pour la résolution des problèmes sécuritaires, économiques et sociaux de ces pays⁷¹. Au Maghreb, aucune politique de l'asile n'est menée pour les exilés subsahariens malgré la présence de bureaux du Haut Commissariat aux Réfugiés⁷². L'Algérie est, elle, sous le régime de l'état d'urgence depuis près de 20 ans, ce qui permet de réduire les libertés civiles et collectives. La perspective des passations de pouvoir et le changement de générations des dirigeants peuvent à moyen-terme constituer une porte de sortie mais la transmission autoritaire du pouvoir qui caractérise la région et les intérêts qu'elle recouvre ne laissent pas entrevoir d'importantes avancées. Dès lors, les mouvements sociaux qui agitent ces États⁷³, souvent objets d'intenses répressions, constituent la seule échappatoire offerte aux populations locales. En fin de compte, l'importance géostratégique du Maghreb, si elle peut être une opportunité politique de taille pour ces États, ne semble pas en être une pour leurs peuples.

⁶⁹ Mohamed Chafik MESBAH, *Problématique Algérie*, Alger, Le Soir d'Algérie, 2009.

⁷⁰ *Jeune Afrique*, n°2596, 7 au 16 octobre 2010.

⁷¹ Peter GOUREVITCH, « The Second Image Reversed : The International Sources of Domestic Politics », *International Organization*, vol. 32, n°4, 1978, pp. 881-912.

⁷² Ainsi, en Libye, les exilés subsahariens sont victimes de mauvais traitements, ce qui n'empêche pas l'Italie d'y renvoyer les embarcations interceptées en mer au mépris du droit d'asile et de continuer à l'armer. Une vedette de l'armée libyenne a d'ailleurs ouvert le feu sur un bateau de pêche italien prétextant la lutte contre l'immigration irrégulière sans que cela n'entame le soutien de Rome à Tripoli ; *Le Monde*, 15 septembre 2010.

⁷³ Comme ceux de Gafsa en Tunisie et de Sidi Ifni au Maroc en 2008, ou des émeutes de Diar Ech-Chems en 2009 ou de Sidi Salem en 2010 en Algérie.